



Commission des finances et des affaires générales

00000 - Administration générale

Proposition de cession à l'amiable d'un véhicule

Rapport n° CP/2017/305

Service gestionnaire :

E240 - Service expertise et qualité comptable

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider du retour d'affectation sur le budget principal du véhicule Renault KANGOO immatriculé 992 AXG 67 et le retour d'affectation sur le budget annexe du Parc Départemental d'Erstein du véhicule Citroën BERLINGO immatriculé 655 ALE 67.

Le présent rapport propose également à la Commission Permanente de décider de la cession à l'amiable du véhicule Citroën BERLINGO 4*4 immatriculé 655 ALE 67 au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle.

Le Service du Parc des Véhicules et Bacs Rhénans (SPVBR) gère la mise à disposition d'environ 750 véhicules, engins, vélos et matériels divers, utilisés par les différents services du Département du Bas-Rhin.

Pour permettre le suivi analytique des coûts, ces mises à disposition sont gérées dans le cadre d'un budget annexe dédié et font l'objet de facturations auprès des services affectataires.

Le barème de facturation est ajusté au prix coûtant de chaque catégorie de véhicules et inclut toutes les prestations suivantes prises en charge par le budget annexe du SPVBR :

- acquisition des véhicules,
- équipements spécifiques le cas échéant,
- entretien et maintenance des véhicules,
- affectation dans les services,
- fourniture de carburant,
- assurance y compris la gestion des sinistres, assistance dépannage, mise à disposition immédiate d'un véhicule de remplacement
- et enfin cession de véhicule.

Le SPVBR a été créé en 2010 suite au transfert de l'Etat au Département du Parc de l'Équipement. Aussi, les produits des cessions suivent deux schémas selon que les véhicules ont été acquis à compter du 1er janvier 2010 ou avant.

A compter de 2010, les véhicules ont été acquis sur le budget annexe du SPVBR. La recette issue de leur vente est encaissée directement sur le budget annexe.

Les véhicules acquis avant 2010 par le Département sont quant à eux restés propriété du budget principal ou du budget annexe acquéreur et ont été mis en affectation au SPVBR. Pour ces véhicules, les écritures de cession sont comptabilisées dans le budget acquéreur qui reste le budget propriétaire.

Le rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente le retour d'affectation sur le budget principal du véhicule Renault KANGOO immatriculé 992 AXG 67 et le retour d'affectation sur le budget annexe du Parc Départemental d'Erstein du véhicule Citroën BERLINGO immatriculé 655 ALE 67.

Le rapport a également pour objet de proposer de vendre à l'amiable au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle pour le prix de 5 500,00 € un véhicule Citroën BERLINGO 4*4 immatriculé 655 ALE 67 mis en service en 2004. Ce véhicule figure à l'inventaire du Parc départemental d'Erstein sous le numéro AUT6062/6062 pour une valeur nette comptable nulle.

Le deuxième véhicule étant cédé pour un montant inférieur à 4 600,00 € il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver le retour d'affectation sur le budget principal. Suite au transfert des compétences dans le cadre des lois NOTRe et MAPTAM, le SDEA souhaite se porter acquéreur de ces deux véhicules.

Le SPVBR assurant pour ces véhicules l'ensemble des charges, y compris les amortissements et le barème étant unique, quelle que soit la date d'acquisition des véhicules, il est proposé à la Commission Permanente de décider du transfert du produit de la vente au budget annexe du SPVBR sous forme de versement d'une subvention de fonctionnement entre le budget principal et le budget annexe du SPVBR.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide le retour d'affectation du véhicule Renault KANGOO immatriculé 992 AXG 67 du budget du SPVBR (AUT19830) vers le budget principal (AUT11972)
- décide le retour d'affectation du véhicule Citroën BERLINGO 4*4 immatriculé 655 ALE 67 du budget du SPVBR (AUT20296) vers le budget du Parc Départemental d'Erstein (AUT6062/6062)
- décide la vente au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle du véhicule Citroën BERLINGO 4*4 immatriculé 655 ALE 67 au prix de 5 500,00 €
- autorise la signature du contrat afférant à la vente, joint en annexe.

Strasbourg, le 23/06/17

Le Président,



Frédéric BIERRY